



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 19/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
Mme GONZALEZ	à	M. ANDUZE
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
M. ZAMBONI	à	Mme LE GUIRIEC
Mme ARNAL	à	M. JOUSSEAUME
Mme LIAN	à	M. BERNES

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes FERTE S., SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN et MM. FERTE J., DELON, MARTIN

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Constitution de servitude

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne BP 12332.31023 TOULOUSE CEDEX 1, et cela à la demande de la société ENEDIS (anciennement dénommée ERDF)/GRDF ou RTE.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS/GRDF/RTE demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur la parcelle située à Aussonne - chemin de Cartanès cadastrée ZM 629.
- De mandater Madame le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 20 mars 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

